

Communication au Conseil de Développement Participatif en réponse à ses préconisations

Rapporteur : M. Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président

AVIS			
Commission n°6		Bureau	
séance du 12/01/05	favorable	séance du 3/02/05	favorable

Le 12 octobre 2004, le Conseil de Développement Participatif (CDP) a restitué en séance plénière les conclusions de ses réflexions sur les champs d'investigation qui lui avaient été confiés par le Président de la CAGB en juin 2003.

Le 20 octobre 2004, lors d'une rencontre réunissant le Bureau du CDP et la commission 6, il a été convenu que, début 2005, la CAGB adresserait au CDP une communication lui indiquant :

- la position de la collectivité sur les préconisations présentées par le CDP ;
- les problématiques et les sujets qu'elle souhaite voir mis en réflexion par le CDP dans la période à venir (projet de commande).

Courant décembre, la commission 6 a rencontré les Vice-Présidents des commissions de la CAGB concernés par les préconisations du CDP afin de recueillir leurs points de vue sur ces deux aspects.

À l'issue de ces échanges internes à la CAGB, il vous est proposé d'examiner la synthèse relative, d'une part, à la position de la CAGB sur les préconisations du CDP (partie 1) et, d'autre part, les sujets à soumettre au CDP afin de permettre la définition de ses travaux futurs (partie 2).

Au préalable, il est précisé que les travaux du CDP s'inscrivent dans un cadre précis :

- ces travaux portent sur des questions qui ont trait au projet d'agglomération, à son enrichissement et/ou aux compétences de la CAGB (éventuellement aux compétences à venir) ;
- le CDP veille à concentrer sa réflexion sur trois ou quatre sujets simultanés afin d'aboutir à des conclusions solides, évitant une dispersion de ses ressources et moyens ;
- le CDP se caractérise par son rôle consultatif auprès de la CAGB, notamment comme force de proposition ; ses travaux s'organisent autour de cette fonction.

Une communication officielle, sous forme de courrier du Président, sera faite au CDP sur la base de cette synthèse. Y seront rappelés les principes énoncés ci-dessus.

I - Position de la CAGB sur les préconisations du CDP

I.1 - Cohésion sociale et territoriale

Le CDP a proposé que soit initiée une mise en réseau d'expériences pour permettre aux communes de l'agglomération de conforter leur action de lutte contre l'isolement social.

La CAGB estime que cette piste ne relève pas d'une compétence communautaire mais intéresse toutes les communes de l'agglomération. C'est pourquoi la CAGB estime pertinent de travailler sur la capitalisation de bonnes pratiques pour mettre à disposition des communes cette information, dans une optique de mutualisation. Cette action doit rester informative : il convient d'éviter une immixtion dans la sphère d'action communale. Ce dispositif de capitalisation et d'échange d'information reste à préciser (*voir proposition partie 2*).

Le CDP, en ce qui concerne la vie sociale et la conciliation des temps de la vie quotidienne pour les familles, a mis en lumière les importants besoins qui existent au niveau de l'accueil des enfants, notamment dans les communes de la périphérie. Il a par ailleurs posé de premiers jalons pour élaborer une stratégie d'agglomération dans ce domaine.

La CAGB a perçu ce sujet comme essentiel. Il est apparu pertinent de porter dès à présent ce débat au niveau de l'agglomération. Une étude est prévue courant 2005 (portée par la commission 6) qui permettrait de mieux étudier les besoins, les équipements actuels et la manière dont pourrait être adaptée l'offre existante d'une ville de 120 000 habitants à une agglomération de 175 000 habitants. Il serait alors nécessaire de prendre en compte l'organisation du territoire (zones d'habitat et de travail, flux, place des entreprises, etc.) pour réfléchir à l'implantation des structures d'accueil des enfants. Le CDP pourrait être associé à la démarche dans le cadre d'un groupe de travail *ad hoc*.

I.2 - Aménagement de l'espace, déplacements

Le CDP a indiqué des principes à prendre en compte dans l'élaboration des politiques publiques : développer une approche concertée, une écoute des habitants et des usagers de l'espace (ce sont leurs comportements qui font le succès ou l'échec des équipements proposés) ; privilégier la diversité. Il a souligné l'enjeu que représente l'adaptation des transports publics et l'intermodalité.

La CAGB élabore ses politiques d'aménagement et de déplacement en se fondant sur les principes ainsi mis en lumière, notamment en ce qui concerne le PDU et le SCoT. Ceci l'amène à envisager le recours au CDP pour l'accompagner dans la mise en œuvre de telles approches (*voir proposition partie 2*).

I.3 - Développement économique

Le CDP propose de renforcer le dialogue entre élus et responsables d'entreprises et de favoriser la logique de mise en réseau, tant pour l'appui à la création et à la reprise d'entreprise que pour la communication économique.

La CAGB souhaite promouvoir la logique de mise en réseau. Par ailleurs, le dialogue entre élus et responsables d'entreprise constitue effectivement un enjeu. C'est pourquoi la CAGB s'attache à promouvoir cette relation (*voir proposition partie 2*).

I.4 - Jeunesse, loisirs et culture

Le CDP, en ce qui concerne les jeunes et leur avenir, constate l'importance de leur accompagnement pour leur permettre de connaître le monde économique et de l'emploi.

La CAGB prend note de l'enjeu que constituent les relations entre le monde de l'emploi et les étudiants, sachant que les forums organisés à l'intérieur des universités rencontrent de grandes difficultés dans leur mise en œuvre. Le CDP pourrait formuler des recommandations sur cet aspect de la vie locale, en référence au projet d'agglomération. Cette approche recoupe d'ailleurs les conclusions sur le développement économique : il est effectivement nécessaire de démocratiser l'esprit d'entreprise (former à être entrepreneur et non seulement former à être salarié) (*voir proposition partie 2*).

Le CDP, en ce qui concerne le développement culturel, les loisirs, le temps libre, apporte plusieurs types d'éclairage : la nécessité de définir une politique d'agglomération en fonction des nouveaux comportements ; la pertinence d'une mise en réseau pour enrichir l'offre locale de loisirs tout en favorisant la prise en compte des « exclus de la culture » ; l'implication des jeunes et des étudiants dans la vie culturelle ; la mobilisation de la population autour du patrimoine local (projet Unesco).

La CAGB perçoit l'intérêt de telles logiques d'action ; elle y voit un moyen de développer la qualité de vie et l'attachement à l'agglomération bisontine. Il s'agit d'établir des relations avec les *prestataires* et de leur permettre de se coordonner pour que les publics de l'agglomération soient pris en compte dès l'élaboration de l'offre de loisirs et dans des conditions qui permettent un réel accès à cette offre. La manière dont cet accès aux loisirs pourrait devenir effectif pour chacun reste à préciser.

La CAGB pourrait participer au projet Unesco en favorisant la sensibilisation sur le patrimoine et sur Vauban. Une hypothèse de travail consisterait, pour la CAGB, à s'appuyer sur *Ordiclasse* qui permettra la mise en réseau informatique des écoles de l'agglomération. Ainsi, un projet pédagogique partagé entre écoles permettrait d'entraîner les parents dans la dynamique. Une première étape consisterait à travailler avec les enseignants des écoles primaires de l'agglomération pour élaborer le projet. Le CDP pourrait être associé à cette démarche et, plus largement, à la mobilisation de la population dans un but de valorisation du patrimoine (*voir proposition partie 2*).

Enfin, il est prévu d'associer le CDP à la mission de suivi du contrat d'agglomération.

II – Pistes de travail proposées au CDP pour la période à venir

Il est rappelé que le CDP doit sélectionner un nombre limité de questions à traiter. Il le fera en se référant aux principes rappelés précédemment et aux propositions indiquées ci-dessous. Pour la plupart, elles viennent en prolongement des réponses faites par la CAGB aux premières conclusions du CDP ; des sujets nouveaux pourront émerger ultérieurement en fonction des questions liées à la mise en œuvre des compétences de la CAGB ou du projet d'agglomération.

2.1 – Accompagner les différentes démarches d'élaboration des schémas et des politiques d'aménagement, de déplacement et d'environnement (SCoT, PDU, charte de l'environnement...) en relation avec les responsables chargés de les initier.

Pour définir le phasage des travaux dans ce champ d'investigation, il sera tenu compte de l'avancement des démarches concernées. Le CDP pourrait être associé aux réflexions sur la préservation des espaces naturels et agricoles.

Il semble par ailleurs pertinent qu'il intervienne en matière de sensibilisation de la population à l'usage des transports en commun pour contribuer à en renouveler l'approche dans une optique de développement durable. À ce niveau, le recours au CDP aurait pour objectif de rechercher un nouveau mode de communication avec la population, permettant de s'affranchir du langage technique.

2.2 – Rechercher et proposer de nouvelles formes de coopération et de mise en réseau dans le domaine économique

Le CDP, ancré dans les dimensions socio-économique et participative du territoire, pourrait apporter un appui à la diversification du dialogue entre la collectivité publique et les entreprises, selon des modalités qu'il est demandé au CDP de proposer à la commission Développement économique de la CAGB. Dans une période ultérieure, le CDP pourrait rechercher de nouvelles modalités de mise en réseau des structures d'appui à la création et à la reprise d'entreprise.

2.3 – Définir des approches ou des outils pour renforcer la cohésion sociale et territoriale

- dans l'immédiat : définir et proposer l'outil de capitalisation et de mutualisation envisagé dans le domaine social
- ultérieurement : identifier le champ de l'économie solidaire dans le Grand Besançon, sa réalité, ses potentiels

2.4 – Rechercher et proposer de nouveaux modes de participation dans le domaine des loisirs et de la culture

Le CDP pourrait réfléchir afin d'imaginer de nouvelles stratégies de mobilisation des publics dans la vie culturelle à l'échelle de l'agglomération. Pour ce faire, il pourrait contribuer à enrichir les projets qui se dessinent dans ce domaine à moyen terme afin qu'ils soient partagés par toute l'agglomération et par les divers publics : « projet Unesco », « grand événement »... Ces travaux seraient à organiser avec les responsables des projets en fonction de leur calendrier. Un phasage est nécessaire pour répartir dans le temps les travaux du CDP dans le champ culturel, du patrimoine et des loisirs.

2.5 – Rechercher et proposer de nouveaux modes d'implication des jeunes

En ce qui concerne plus spécifiquement les jeunes et les étudiants, le CDP pourrait élaborer des propositions pour renforcer leur intégration au territoire, à la vie locale (culturelle, sociale, économique...) et au monde de l'emploi.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le contenu de la communication destinée au Conseil de Développement Participatif.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président
Gabriel BAULIEU